

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ANNECY



348760

Dénomination : MARQUISE DE SEVIGNE
n° de gestion : 2009B00786
n° d'identification : 513 717 520
n° de dépôt : A2010/001843
Date du dépôt : 24/03/2010
Pièce : décision de l'associé unique du
27/02/2010

IX PAUL BERT

Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 Euros

**Siège social : c/o A.A.C.I - 6 avenue du Pré Félin
74940 ANNECY LE VIEUX**

RCS ANNECY 513 717 520

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 27 FEVRIER 2010

Le 27 février 2010 à 14 heures, Annecy le Vieux,

SCOPE HOLDING SA,
Société anonyme de Droit suisse au capital de 100 000 CHF,
ayant son siège social à GENEVE (SUISSE) – 13 rue du Rhône,

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GENEVE, sous le numéro fédéral CH-660-7877008-3 représentée par Monsieur ATIL Surendar,

Associée unique de la Société IX PAUL BERT,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président non associé,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification de la dénomination sociale et modification corrélative de l'article 3 des statuts.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour : MARQUISE DE SEVIGNE.

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

«ARTICLE 3 - Dénomination sociale

La Société a pour dénomination sociale : MARQUISE DE SEVIGNE.»

Le reste de l'article sans changement.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le représentant de l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.

L'associée unique
SCOPE HOLDING SA
Mr ATIL Surendar Singh

